



Résiliation d'une location de terrain non constructible

Par **alain51**, le **09/01/2016** à **06:40**

Propriétaire d'un terrain à jardin loué suivant contrat par périodes de 3 ans avec tacite reconduction, j'ai dénoncé le bail en son temps et suivant clause stipulant que je devais en avertir le locataire 6 mois avant échéance triennale.

Le bail est arrivé à terme le 31 décembre 2015 et le locataire ne veut pas me rendre le terrain qui est fermé et clos par un portail.

Merci de m'indiquer la démarche à suivre.

Par **cricri jm**, le **20/01/2016** à **15:23**

je suis dans un camping a la ferme je veux partir avant la fin de mon contrat de location en février et le contrat va jusqu'en septembre , le propriétaire peut il exiger les mois qu'il restera ou dois je donner 3 mois de préavis ,merci